

MONTRÉAL, VILLE SOLIDAIRE

ASSOCIATION RÉGIONALE DE
QUÉBEC SOLIDAIRE MONTRÉAL
OCTOBRE 2013



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	page 2
1. DÉMOCRATIE	page 3
DÉMOCRATIE: PROPOSITIONS	page 4
2. CULTURE ET ESPACE PUBLIC	page 6
CULTURE ET ESPACE PUBLIC: PROPOSITIONS	page 7
3. JUSTICE SOCIALE ET INCLUSION	page 8
JUSTICE SOCIALE ET INCLUSION: PROPOSITIONS	page 9
4. ÉCONOMIE	page 11
ÉCONOMIE: PROPOSITIONS	page 12
5. ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	page 13
ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DUTERRITOIRE: PROPOSITIONS	page 14
CONCLUSION	page 16

INTRODUCTION

Québec solidaire invite la population montréalaise à s'intéresser à la vie municipale qui s'inscrit dans la vie quotidienne des citoyennes et des citoyens. Il est impératif de s'assurer que les candidates et les candidats des divers partis politiques s'engagent à répondre à nos besoins et à nos préoccupations. Ce choix est important pour faire de Montréal une ville qui tiendra compte des aspirations de la population.

Montréal, ville solidaire présente la réflexion, les défis et les propositions des membres de Québec solidaire de la région de Montréal, sur cinq enjeux: démocratie, culture et espace public, justice sociale et inclusion, économie ainsi qu'environnement et aménagement du territoire.

Le document a été élaboré à la suite d'une consultation avec les membres de la région de Montréal. Nous voulons que cet outil serve à alimenter les débats pendant la période et aide la population à mieux se positionner et exercer son droit de vote. Nous souhaitons également qu'il inspire les partis politiques municipaux.

Montréal a besoin d'une vision rassembleuse et solidaire pour contrer la corruption et remettre les gens au cœur de son développement.

1. DÉMOCRATIE

Gouvernance

Une ville solidaire est d'abord une ville où s'exerce une véritable démocratie. On assiste depuis plusieurs années à un effritement progressif de la chose publique qui ne se limite pas aux scandales de corruption. Dans le cours de son histoire, la ville de Montréal a presque toujours été gérée par des représentantes et représentants de l'élite socio-économique voués aux intérêts des promoteurs, investisseurs et propriétaires, au détriment des locataires, minorités et classes populaires. Ces élites ont considéré la Ville comme une pourvoyeuse de services où les citoyennes et citoyens sont perçus-e-s avant tout comme des bénéficiaires ou des usagers. Ainsi, les enjeux municipaux sont souvent présentés comme des questions techniques où la population n'a pas son mot à dire. Cette conception, au lieu d'inciter les citoyennes et citoyens à prendre une part active aux affaires municipales, ne fait que les conforter dans leur rôle de consommateurs de services.

Représentation locale

Un autre problème important réside dans la tourmente des fusions/défusions. Même l'exercice de décentralisation, qui a visé à contrer le mouvement des défusions, a été vicié pour des motifs de stratégie référendaire. En effet, cette décentralisation n'a pas été effectuée pour rapprocher la population des centres de décision et les y faire participer. Il est donc résulté de cette opération une décentralisation tronquée par l'absence de sa sœur jumelle, la démocratisation. En ce qui concerne de la représentativité, les citoyennes et citoyens des anciennes banlieues sont deux fois plus représentés au conseil de Ville avec un élu pour 12,000 habitant-e-s contre un pour 26,000 dans les arrondissements de l'ancienne ville.

Démocratie participative

Dans le contexte actuel, caractérisé par un déficit démocratique qui ne cesse de croître en fonction du degré de désenchantement et de cynisme des citoyen-ne-s à l'égard de la démocratie représentative, Montréal doit explorer de nouvelles avenues. Il faut en finir avec le monopole de la démocratie représentative comme modèle privilégié d'exercice de la citoyenneté. Même si les élections demeurent essentielles, on doit faire appel, en plus des institutions représentatives, à diverses formes de démocratie participative, délibérative et directe. L'action citoyenne doit être au cœur de la chose publique. On doit donc se doter d'espaces publics où le plus grand nombre possible de personnes peuvent participer aux débats et aux prises de décision.

DÉMOCRATIE : PROPOSITIONS

1.1 Revoir la carte électorale de la Ville en vue de rééquilibrer le nombre d'élu-e-s ainsi que le nombre d'arrondissements. Le redécoupage de la carte électorale qui s'ensuivra devra respecter, le plus possible, le principe d'égalité des votes ainsi que la délimitation naturelle des districts et des quartiers.

1.2 Instaurer un mode de scrutin proportionnel comme étape prioritaire et incontournable d'un processus de réforme des institutions démocratiques municipales. Ce système devra respecter le plus fidèlement possible la volonté populaire, favoriser l'égalité homme-femme dans la représentation et permettre l'expression de la diversité ethnoculturelle.

1.3 Dans le but d'éviter une trop grande concentration des pouvoirs, réexaminer la fonction de mairesse et maire d'arrondissement pour éventuellement la remplacer par celle d'un président ou d'une présidente d'arrondissement au mandat révocable, choisi par les conseillères et conseillers élu-e-s. Le fonctionnement des arrondissements sera revu pour rapprocher la population des centres de décision et favoriser leur participation.

1.4 Mettre en place des conseils de quartier dans chaque arrondissement. Interlocuteurs privilégiés de la Ville, ces conseils auront pour mission de permettre à la population d'exprimer ses opinions et ses besoins concernant son quartier, notamment sur l'aménagement du territoire, la vie communautaire et la sécurité publique. Les citoyennes et citoyens pourront ainsi émettre des recommandations sur les projets de modification aux règlements d'urbanisme, tenir des séances de consultation publique, transmettre leur opinion au conseil de ville ou d'arrondissement sur toute matière concernant le quartier. Quant à leur composition, ils pourront être composés majoritairement de citoyennes et de citoyens élu-e-s en tenant compte de la parité hommes/femmes et de personnes nommées par les élu-e-s.

1.5 Implanter des budgets participatifs dans chacun des arrondissements ainsi qu'à la Ville centrale, en tenant compte du contexte institutionnel montréalais. La population participerait aux choix budgétaires et aux décisions sur les projets structurants par des processus démocratiques.

1.6 Améliorer le fonctionnement démocratique des conseils d'arrondissement afin de permettre aux citoyennes et citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins concernant leur quartier. Favoriser les séances d'information publiques sur les projets de modification aux plans d'urbanisme ou sur toute matière

d'importance concernant le quartier; normes plus transparentes et démocratiques pour la rédaction et la diffusion des procès-verbaux des séances de toutes les instances pour assurer que des décisions soient accessibles au public facilement et en assurer le suivi.

1.7 Introduire dans la Charte de la Ville des critères minimaux obligeant la consultation de la population dans le cas de réformes institutionnelles de compétence municipale et de projets d'aménagement majeurs, et ce, en lien avec l'Office de consultation publique.

1.8 Confier à la commission permanente du conseil municipal sur la démocratie municipale le mandat de mettre au point des mécanismes de participation qui rendront les institutions municipales plus accessibles en s'inspirant des pratiques de la démocratie participative, délibérative et directe. Cette commission aura pour mandat de coordonner la mise en place et de veiller à l'exécution d'un vaste programme d'éducation à la citoyenneté urbaine visant à informer, outiller et consolider la participation citoyenne à la vie démocratique municipale dans les arrondissements et à la Ville centre.

3. CULTURE ET ESPACE PUBLIC

Montréal est éminemment une ville culturelle qui regorge d'une panoplie de festivals, milieux de musiques émergentes, espaces d'expérimentation, art public, musées, activités familiales. Véritable moteur économique de la ville, la vitalité culturelle attire plusieurs professionnelles et professionnels, promoteurs et promotrices, étudiantes, étudiants et artistes qui contribuent au dynamisme, à la diversité et au rayonnement de Montréal à travers le monde. Pourtant, la culture ne doit pas se réduire au marketing, développement économique et touristique; elle représente un enjeu social qui ne peut être dissocié des questions de justice, de démocratie et de préservation du patrimoine historique, linguistique, urbain et environnemental.

La culture est étroitement liée à l'espace public, qui représente un lieu de réunion, d'expression personnelle et collective, de manifestation politique. Que ce soit l'art engagé de l'École de la montagne Rouge durant le printemps québécois, l'initiative Libérez les livres qui favorise la lecture, la solidarité et la participation citoyenne dans les parcs, ou encore l'installation d'œuvres artistiques dans des espaces commerciaux inoccupés, toutes ces expressions montrent que l'accès à la culture et à l'espace public ne font qu'un. Le droit à la ville repose sur le droit d'expression, d'appropriation de l'espace, de rassemblement et de participation à la vie commune ; il exige l'abandon des règlements qui limitent l'usage de l'espace public et l'expression de la dissidence.

Si la culture représente un bien commun, il est donc nécessaire de permettre aux résidentes et résidents de s'approprier la riche programmation d'activités publiques offertes en ville et d'encourager les initiatives qui ne répondent pas aux créneaux de la commercialisation et de l'industrie culturelle. Pour ce faire, une ville solidaire doit soutenir activement les artistes qui vivent souvent dans des conditions précaires, pérenniser les institutions culturelles existantes, et développer de nouveaux lieux de création et de diffusion artistiques dans l'espace public. Montréal doit encourager la diversité, la créativité et l'inclusion de tous les individus, groupes et minorités, afin que ceux-ci puissent s'amuser, se divertir, apprendre, se rencontrer, échanger et inventer. La culture est intimement liée à la valeur d'usage de la ville, c'est-à-dire à la réappropriation du monde commun, la subversion de l'espace, la création de sens, l'identité et la mémoire collective; elle est une composante incontournable de la citoyenneté urbaine.

CULTURE ET ESPACE PUBLIC : PROPOSITIONS

- 2.1** Valoriser et protéger le caractère francophone de Montréal en assurant le fonctionnement en français de l'administration et des services municipaux dans tous les arrondissements et la promotion du français à l'échelle municipale, conformément à l'article 1 de sa Charte.
- 2.2** Abroger le règlement P-6, ainsi que tout règlement municipal limitant la liberté d'expression et de réunion pacifique protégée par la loi.
- 2.3** Favoriser l'accessibilité, la gratuité et le choix des services offerts en sports, loisirs et culture pour toutes et tous, dans un esprit solidaire et pluraliste.
- 2.4** Assurer la construction de nouveaux équipements favorisant l'exercice de la démocratie et l'expression citoyenne dans les parcs et lieux public.
- 2.5** Élargir la Politique du patrimoine afin de favoriser son appropriation par les citoyens et citoyennes, mettre en valeur et protéger le patrimoine modeste du quotidien en tant qu'élément important de l'identité québécoise ainsi que poursuivre le développement et la diffusion de la connaissance patrimoniale.
- 2.6** Investir massivement dans les institutions culturelles publiques et appuyer financièrement les artistes, ateliers, et lieux de diffusion qui contribuent à la création et la promotion de la culture dans tous les quartiers de la ville.
- 2.7** Promouvoir la culture autochtone à Montréal et soutenir les institutions et lieux de diffusion qui contribuent à son rayonnement.
- 2.8** Que les 19 arrondissements se dotent d'une politique culturelle locale avec la participation des citoyen-ne-s. Cette politique culturelle audacieuse doit placer les arts et la culture au cœur des interventions municipales, qu'il s'agisse d'urbanisme, de développement social ou de développement économique, comme l'a fait le Sud-Ouest.

3. JUSTICE SOCIALE ET INCLUSION

L'étendue, la forte densité et la diversité de la Ville de Montréal mettent au grand jour les contradictions et les inégalités socioéconomiques de la société québécoise. C'est pourquoi la démocratie participative, le développement économique, la protection de l'environnement, la planification urbaine et l'harmonisation des relations culturelles doivent tenir compte de la justice sociale. Montréal doit s'assurer de prendre en compte la condition des plus démunis, des exclus, et assurer une réelle répartition de la richesse permettant de limiter la concentration du pouvoir économique, social et politique.

L'inclusion suppose une attention particulière à certains groupes sociaux, comme les jeunes, les aînés, les handicapés, les communautés culturelles. L'égalité entre les femmes et les hommes constitue un principe fondamental, qui doit se traduire tant dans l'espace public que la fonction publique et la sphère politique. La question de l'immigration représente également un enjeu important, qui nécessite une politique d'intégration économique, sociale, politique et linguistique permettant d'assurer les conditions matérielles et civiques nécessaires à l'épanouissement de chacun. Bien que l'immigration relève d'abord des paliers de gouvernement supérieurs, les politiques publiques de la ville ont une incidence directe sur la qualité de l'intégration et le vivre-ensemble.

Les problèmes de l'itinérance, de l'accès au logement, de l'exode des jeunes familles, de la spéculation immobilière, de la gentrification, de la précarité des emplois, de la ségrégation sociale et spatiale ont tous des effets très concrets sur la vie quotidienne d'une majorité de montréalaises et montréalais. Ces enjeux devraient être pensés dans une perspective globale et de transformation de la société par le biais de réformes importantes visant à rendre la ville plus juste, écologique, diversifiée et prospère.

Enfin, une ville solidaire devrait s'inscrire, dans la mesure de ses compétences et de tous les moyens dont elle dispose, dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales. Une perspective de justice sociale doit être fondée sur les politiques et des services publics forts et non sur la générosité individuelle et de la philanthropie.

JUSTICE SOCIALE ET INCLUSION: PROPOSITIONS

3.1 Distribuer de façon plus équitable les ressources fiscales et budgétaires ainsi que les équipements et les infrastructures collectifs, dans tous les arrondissements afin de réduire les écarts socioéconomiques qui séparent les différents quartiers de la ville et les groupes sociaux. Une meilleure distribution des ressources permettrait l'abolition de la taxe locale d'arrondissement.

3.2 Faire du logement social et abordable une véritable priorité, en se donnant comme objectif la construction de 22 500 nouveaux logements sociaux à Montréal, d'ici cinq ans (publics, coopératifs, communautaires et associatifs), universellement accessibles, visant à répondre aux besoins de toutes les catégories de la population. Une réserve foncière pour développement du logement social pourra aussi être instaurée dans chacun des arrondissements.

3.3 Favoriser l'accès universel aux services publics, dont les transports en commun, par une réduction progressive des tarifs dans une perspective de gratuité sur un horizon de 10 ans. Développer les aménagements nécessaires pour les personnes à mobilité réduite (plus de stations de métro adaptées, autobus à plancher bas et amélioration du transport adapté). Voir à ce que qu'il y ait un banc à tous les arrêts et partout où il est possible la présence d'abribus avec bancs.

3.4 Adopter une politique permettant de contrer la spéculation immobilière et foncière qui a pour effet de faire gonfler artificiellement les prix des terrains, maisons et loyers.

3.5 Mettre un frein à la conversion de logements locatifs [existants] en copropriétés indivises et divises (condos).

3.6 Améliorer le soutien du milieu communautaire, financier et logistique (prêts de locaux et services) et assurer que la Ville développe des politiques permettant de mener une véritable lutte à la pauvreté, de concert avec le gouvernement du Québec, en portant une attention particulière aux femmes et aux groupes minorisés à Montréal.

3.7 Appuyer l'implantation de mesures plus importantes pour lutter contre l'itinérance à Montréal, en allouant les moyens financiers et autres permettant d'intervenir résolument dans des domaines de compétence publique municipale comme le logement, l'intervention communautaire et la sécurité. Des mesures particulières et urgentes doivent être prises pour garantir le droit de toute personne à circuler et vivre librement dans les villes (« droit de cité »); lutter contre la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance, ainsi que le profilage social et politique. Demander à Montréal qu'elle rende public son bilan du plan 2010-2013 sur l'itinérance pour préparer le prochain.

3.8 Poursuivre et consolider les programmes d'accès à l'égalité dans le but de favoriser l'embauche des femmes dans tous les corps d'emploi, incluant les femmes handicapées, les femmes autochtones et les femmes immigrantes. La Ville doit plus spécifiquement encourager les femmes à occuper des métiers non traditionnels et des postes-cadres.

3.9 Poursuivre des politiques favorisant l'inclusion et l'embauche des personnes issues des communautés culturelles dans tous ses services, à la Ville centre et dans les arrondissements. La composition de la fonction publique doit refléter la diversité culturelle montréalaise.

4. ÉCONOMIE

Une ville solidaire doit favoriser un développement urbain qui dépasse le paradigme de la croissance, la valeur d'échange et le profit pour embrasser des valeurs telles que la propriété collective, la revalorisation des services publics, la planification démocratique, la valeur d'usage, le patrimoine collectif et le bien commun. Il est donc nécessaire de prioriser l'économie locale et diversifiée, permettant de multiplier des services de proximité accessibles aux différentes couches de la population. L'économie sociale et solidaire représente le cœur de cette approche, où les OBNL, coopératives, et entreprises collectives sont directement liées à leur communauté, à côté du secteur public et d'entreprises privées fortement balisées par des normes sociales et environnementales.

Néanmoins, les impératifs de rentabilité, de libre marché et de privatisation amènent leur lot d'inefficiences sur le plan social et environnemental : montée colossale des inégalités sociales, dualisation du marché du travail et dégradation des salaires, destruction des espaces verts, exode des jeunes familles de Montréal. C'est pourquoi une ville solidaire doit favoriser un développement économique juste et écologique, au service des besoins de ceux et celles qui habitent sur son territoire, au lieu de prioriser les investisseurs étrangers, la spéculation et le tourisme de luxe.

Enfin, l'ampleur de la crise écologique exige d'amorcer une transition énergétique. Une ville solidaire doit miser sur la sortie du pétrole, le développement massif du transport en commun, l'agriculture urbaine et soutenir la reconversion écologique des industries et de la gestion des déchets.

ÉCONOMIE : PROPOSITIONS

- 4.1** Développer un secteur public plus fort et de meilleurs équipements collectifs pour contrer la privatisation. L'expertise publique doit être revalorisée, entre autres par l'embauche d'ingénieurs capables d'exécuter les mandats de la ville en freinant le recours aux firmes privées d'ingénierie.
- 4.2** Maintenir et renforcer la lutte contre la corruption et tout mettre en œuvre pour récupérer l'argent volé à la ville et aux contribuables.
- 4.3** Soutenir les entreprises locales et les commerces de proximité afin de contribuer à la diversification de l'économie montréalaise, et utiliser les règles d'urbanisme et de zonage comme contrepoids aux magasins à grande surface.
- 4.4** Développer l'agriculture urbaine, permettant d'améliorer la résilience écologique et des communautés locales, l'autonomie, la souveraineté alimentaire, l'intégration des communautés culturelles et personnes défavorisées, etc. Des programmes de subvention seraient développés pour favoriser le développement de projets à plus grande échelle, avec la contribution des organismes communautaires et entreprises d'économie solidaire. L'inclusion sociale de toute la population serait valorisée dans ces projets.
- 4.5** Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire à Montréal, en renforçant les politiques existantes de partenariats entre la Ville et les acteurs de l'économie sociale, par des incitatifs économiques, des entreprises conjointes et partagées, des subventions aux organisations à but non lucratif, aux coopératives et aux projets qui contribuent à la collectivisation de la richesse et à la démocratisation de l'économie.
- 4.6** Que la Ville de Montréal s'oppose au projet d'inversion du flux de la ligne 9B d'Enbridge et au projet de construction d'oléoduc de Transcanada en créant un plan de sortie du pétrole pour Montréal d'ici 2030. Celui-ci devrait promouvoir la reconversion écologique des industries de l'Est de l'île en assurant la création d'emplois verts dans le domaine de l'efficacité énergétique (construction et rénovation des bâtiments), l'électrification des transports collectifs, le développement des nouvelles technologies, le recyclage, les mesures de réduction de gaz à effet de serre.
- 4.7** Favoriser à la Ville de Montréal la transition vers les logiciels libres permettant entre autres des économies substantielles à la Ville de Montréal.

5. ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Une ville solidaire est une ville où règne la cohésion. Ses fondements résident dans l'équilibre entre société, environnement et économie. Les activités et les échanges y sont complémentaires et profitent à toute la collectivité. Autrement dit, culture, nature et infrastructures sont intimement liées. Services et installations sont répartis stratégiquement pour maintenir un équilibre efficace et durable. L'urbanisme et l'aménagement du territoire sont au service de la qualité de vie de tous.

Les enjeux environnementaux sont importants à Montréal, que ce soit pour la consommation énergétique, la gestion des déchets ou la pollution atmosphérique.

Les coûts économiques de la gestion des problèmes environnementaux sont énormes et de nouvelles approches pourraient être implantées à l'échelle montréalaise, axées sur la réduction et le compostage.

L'aménagement du territoire a trop longtemps privilégié le développement industriel et de l'automobile, et ce, au détriment de la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais. L'exemple de l'accès au fleuve St-Laurent est éloquent à cet effet : les berges sont peu accessibles et favorisent souvent des usages industriels. Cette richesse naturelle appartient d'abord à la population de Montréal.

Enfin, un aménagement du territoire solidaire doit miser sur le développement de la vie de quartier, par des transports collectifs, des espaces verts minimisant les îlots de chaleurs et par un urbanisme favorisant le développement d'une vie sociale plus dynamique. L'agriculture urbaine est une des clés de cet aménagement, en favorisant les échanges entre les résidant.es, l'autonomie alimentaire et même l'inclusion économique de toute la population d'un quartier.

ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : PROPOSITIONS

- 5.1** Développer massivement le réseau de transports collectif et actif à Montréal : améliorer la fréquence et la qualité du service de métro et d'autobus (en portant une attention particulière aux quartiers moins desservis) ; contribuer à la révision des grands projets routiers et autoroutiers dans une perspective d'urbanisme durable ; favoriser l'intermodalité et le transport actif par l'extension du réseau de pistes cyclables et des mesures d'apaisement de la circulation; mettre sur pied de lignes de trolleybus modernes.
- 5.2** Implanter un système de gestion des déchets compostables dans tous les arrondissements. Le compost serait offert gratuitement en appui aux projets d'agriculture urbaine.
- 5.3** Améliorer l'accès aux berges du St-Laurent partout autour de l'île de Montréal, en développant des plages et espaces verts accessibles gratuitement à toutes et tous. Des services de transport en commun spécifiques seraient implantés pour faciliter l'accès aux infrastructures.
- 5.4** Travailler de concert avec les autorités compétentes pour instaurer des normes facilitant la construction de toits verts. Tout nouveau petit bâtiment devra pouvoir supporter un toit vert, tout établissement grande surface devra posséder un toit vert. Ils servent à produire localement une nourriture biologique, limitent les îlots de chaleur (économies de climatisation) et absorbent les surplus de précipitations ce qui soulage le réseau aqueduc lors de fortes pluies et limite les bris.
- 5.5** Que chacun des 19 arrondissements se dote d'un plan d'action pour lutter contre les îlots de chaleur et modifie au besoin les règlements d'urbanisme pour les nouvelles constructions ou les rénovations majeures d'entreprises.
- 5.6** Diversifier les types d'arbres plantés en favorisant les espèces comestibles sur tout le territoire de Montréal, et intégrer la plantation des arbres fruitiers dans les plans d'aménagement et de reboisement, les espaces verts, les forêts urbaines et des espaces patrimoniaux protégés.
- 5.7** Faciliter la mise en place de ruelles vertes dans chacun des arrondissements, qui contribuent au bon voisinage dans les quartiers.
- 5.8** Faire une grande campagne de sensibilisation à l'échelle municipale, adaptée à chaque milieu (résidentiel, industriel, commercial), encourageant une consommation plus efficace, durable et moins coûteuse.
- 5.9** Protéger le patrimoine naturel en milieu urbain en tenant compte des enjeux de la biodiversité, en assurant la proximité des espaces et corridors verts dans les différents quartiers, ainsi que l'intégration des projets de densification, de verdissement et d'agriculture urbaine.

5.10 Contribuer à revoir la gestion des matières résiduelles issues de la collecte sélective, de concert avec les autorités compétentes provinciales, pour développer des alternatives écologiques à la logique mercantile actuelle.

5.11 Contribuer à limiter le nombre d'animaux dans les refuges par la mise sur pied, de concert avec les arrondissements, d'un programme d'adoption et en développant des unités mobiles de stérilisation, particulièrement dans les quartiers défavorisés.

5.12 Interdire la vente de petites bouteilles d'eau en plastique dans les institutions municipales et assurer la construction de toilettes publiques et fontaines d'eau sur tout le territoire de la Ville de Montréal.

CONCLUSION

Avec une volonté politique basée sur une véritable participation populaire et démocratique dans tous les quartiers, Montréal peut devenir une ville solidaire. Cette démarche des membres de Québec solidaire prouve que pour sortir du marasme actuel il faut penser et agir de façon différente. Toutes ces propositions sont réalisables avec l'implication de la population, à l'échelle d'un arrondissement ou de la ville.

Dans le contexte des élections municipales du 3 novembre prochain, tous les partis, coalitions ou candidatures indépendantes proposeront leur propre vision de l'avenir de Montréal. Il est primordial que les citoyens puissent faire un choix éclairé en prenant en considération les enjeux sociaux, culturels, économiques, politiques et environnementaux liés au développement de la métropole dans le contexte du XXI^e siècle. Les élections municipales ne doivent pas se résumer à une compétition axée sur la notoriété et des engagements ponctuels pour séduire certaines parties de l'électorat, mais incarner un réel débat d'idées au sein de l'espace public. La politique de la ville ne limite pas à la simple administration et la saine gestion des services ; elle peut et elle doit incarner un projet de société basé sur des valeurs de justice sociale, de féminisme, d'écologie, de pluralisme et de démocratie participative.

Nous espérons que notre plateforme solidaire puisse aider à la mobilisation et l'implication des citoyens et citoyennes, et à les orienter dans la comparaison des différents partis municipaux, leurs engagements et leurs programmes politiques. Nous ne prendrons pas position en faveur de l'un ou l'autre des partis municipaux, mais nous vous encourageons à voter pour les candidates et candidats qui représentent le mieux l'idéal d'une ville juste, écologique, féministe, inclusive, dynamique, démocratique, bref une ville solidaire.

Québec solidaire encourage toutes celles et tous ceux qui veulent du changement à se faire entendre durant cette campagne électorale et à exiger les changements essentiels pour l'avenir de notre ville.



**Québec
solidaire**